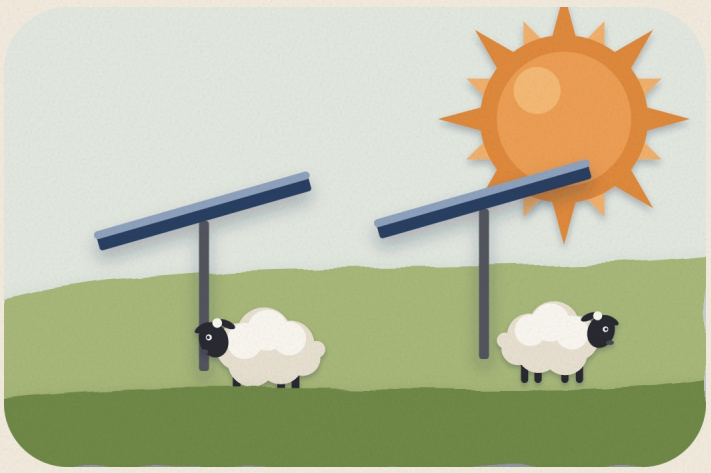
MURAT · PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES CHAUMES

Une ferme qui continue, une électricité produite ici.



LE PROJET EN 5 LIGNES

Quoi	Un parc agrivoltaïque de 11,8 MWc sur 32,8 ha clôturés, pour 40 ans.
Où	À Murat, sur cinq parcelles pâturées, près des Pernières et de Lariaud.
Pourquoi	Faire durer une ferme d'élevage et produire l'électricité d'environ 3 460 foyers.
Pour Murat	Des impôts locaux chaque année, du travail pour les entreprises du coin. Le détail à l'îlot 3.
Quand	Dépôt du permis en décembre 2026, mise en service visée en 2030.

6 îlots, 6 questions. Commencez par celle qui vous travaille.

01	**LE BERGER**	Pourquoi David a-t-il besoin de ce projet ?
02	**LE PARC**	Les brebis passeront-elles sous les panneaux ?
03	**LE VILLAGE**	Qu'est-ce que le parc rapporte à Murat ?
04	**LE PAYSAGE**	Que verrai-je depuis chez moi ?
05	**LE BOCAGE VIVANT**	Qu'a-t-on trouvé sur ce terrain ?
06	**LA LAINE**	Combien coûte une brebis tondue ?

AU FOND DE LA SALLE **Le mur des questions : réponse écrite sous 15 jours.**

Source : fiche projet des Chaumes, ENOÉ 2026.

MURAT · PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES CHAUMES

6 mots pour suivre la conversation.

Ils reviennent sur tous les îlots. Un mot vous échappe ? Arrêtez-nous, c'est fait pour.

MWc
MÉGAWATT-CRÊTE

La puissance maximale des panneaux, en plein soleil. C'est la « taille » de la centrale.

Zone d'étude
73 HA À MURAT

Le périmètre étudié au départ, toujours plus large que le projet final.

ERC
ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

L'ordre imposé par la loi pour chaque impact : d'abord éviter, compenser en dernier.

Poste source
RÉSEAU PUBLIC

Le poste électrique d'Enedis ou de RTE où la centrale envoie son électricité.

Agrivoltaïsme
LOI DU 10 MARS 2023

Des panneaux au service d'une production agricole, qui reste l'activité principale de la parcelle.

IFER
IMPÔT DE RÉSEAU

Un impôt annuel payé par la centrale, partagé entre la commune, l'intercommunalité et le Département.

01

ÎLOT

LE BERGER

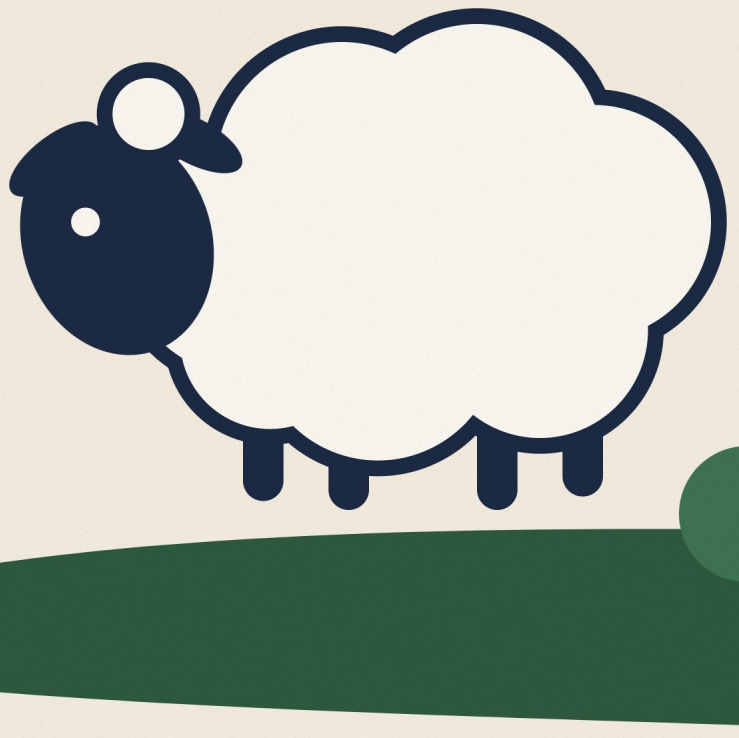
Pourquoi David a-t-il besoin de ce projet ?

450 → 600

brebis Île-de-France, 100 % en plein air. 32 ha de cultures repassent en prairies, dont 10 ha dans le parc : plus d'herbe, plus de brebis.

154 ha

exploités par la ferme, dont 94 ha de prairies permanentes



LE PARC APPORTE À LA FERME

- **De l'eau dans chaque parcelle**
- **Des clôtures pour le troupeau**
- **De l'ombre pour les brebis**
- **Un revenu complémentaire**

« [Sa phrase, recueillie par Kévin : ce que le projet change pour sa ferme] »

David Gilbert, éleveur à Murat depuis 2001, avec un salarié à mi-temps

QUI VOUS RÉPOND **David Gilbert, l'éleveur**

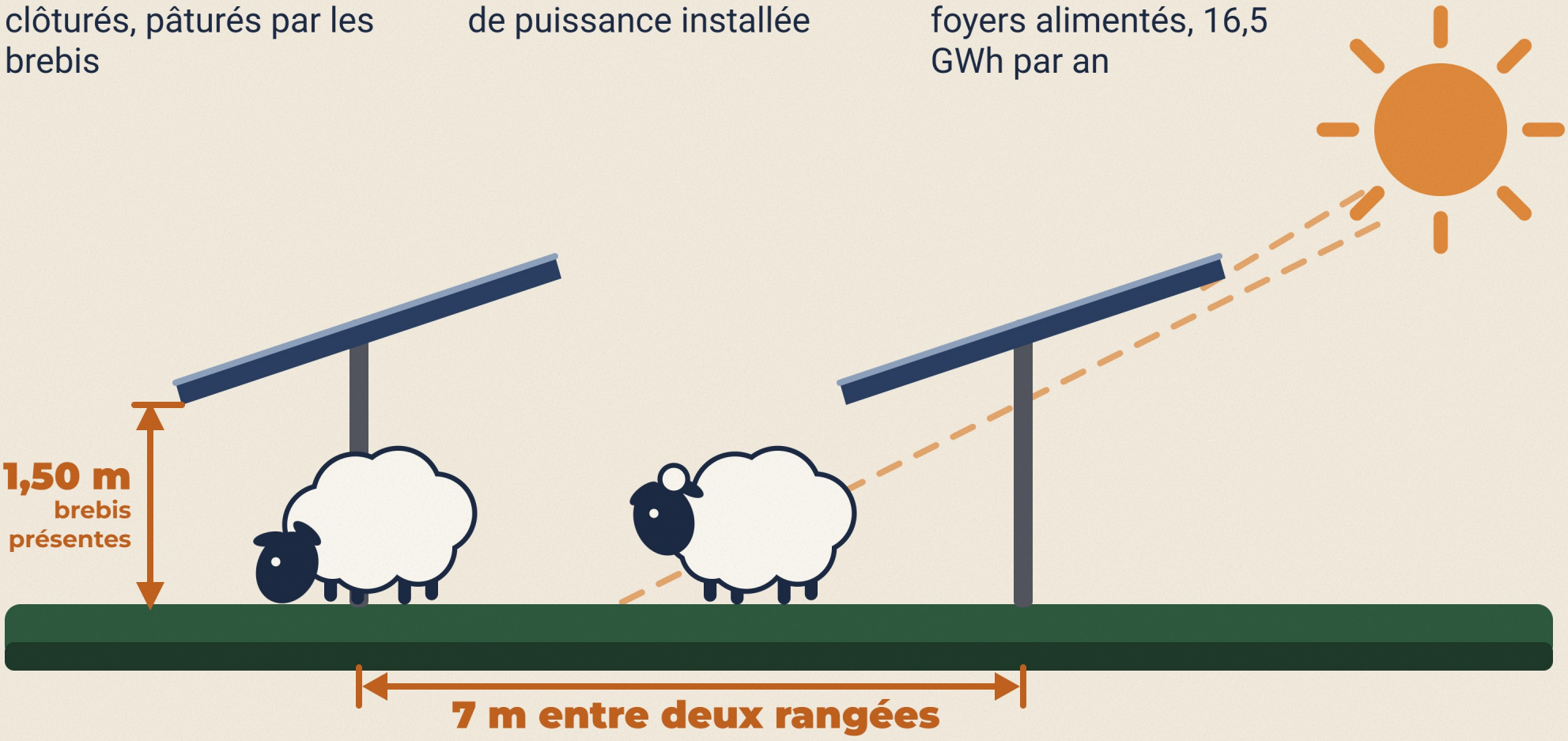
02 ÎLOT LE PARC

Les brebis passeront-elles sous les panneaux ?

32,8 ha clôturés, pâturés par les brebis

11,8 MWc de puissance installée

3 460 foyers alimentés, 16,5 GWh par an



Les panneaux suivent le soleil, jusqu'à 3,50 m au point haut. Vu du ciel : 4,7 ha de panneaux sur 32,8 ha de prairie, pâturée en paddocks avec de l'eau dans chaque parcelle.

Ce que la loi exige d'un parc agrivoltaïque

1. L'élevage reste l'activité principale de la parcelle.
2. Le parc rend un service au troupeau : ombre, abri, bien-être animal.
3. Le revenu agricole ne doit pas baisser.
4. Les panneaux couvrent au plus 40 % de la parcelle agricole. Ici : 38 %.

Loi du 10 mars 2023 et décret n° 2024-318 du 8 avril 2024

QUI VOUS RÉPOND **Kévin, chef de projet ENOÉ**

03 ÎLOT LE VILLAGE



Qu'est-ce que le parc rapporte à Murat ?

DÉJÀ PRÉVU

- **Des impôts locaux** chaque année, pendant les 40 ans du parc.
- **Des loyers sur 40 ans** pour l'exploitant et les propriétaires des terrains.
- **Du travail** pour les entreprises du coin, au chantier puis à l'entretien.

À DÉCIDER AVEC VOUS

Laquelle étudier en priorité pour Murat ?

Un financement participatif, ouvert d'abord aux habitants de Murat et des communes voisines.

VOS GOMMETTES ICI

Votre idée, écrite sur un post-it et collée ici.

VOS POST-IT ICI

ESTIMATION

LES IMPÔTS LOCAUX DU PARC, CHAQUE ANNÉE

≈ 39 000 €

dont ≈ 8 200 € pour la commune de Murat

Impôt de réseau (IFER), taxe foncière et cotisation foncière des entreprises. La loi les partage entre la commune, l'intercommunalité et le Département.

Ces montants ne dépendent pas d'ENOÉ. Ils suivent les politiques publiques et peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse.

QUI VOUS RÉPOND **L'équipe ENOÉ**

04 ÎLOT LE PAYSAGE

Que verrai-je depuis chez moi ?

Depuis le hameau des Pernières le point de vue le plus exposé





Depuis le hameau de Lariaud le parc se devine au loin, derrière les rangées d'arbres

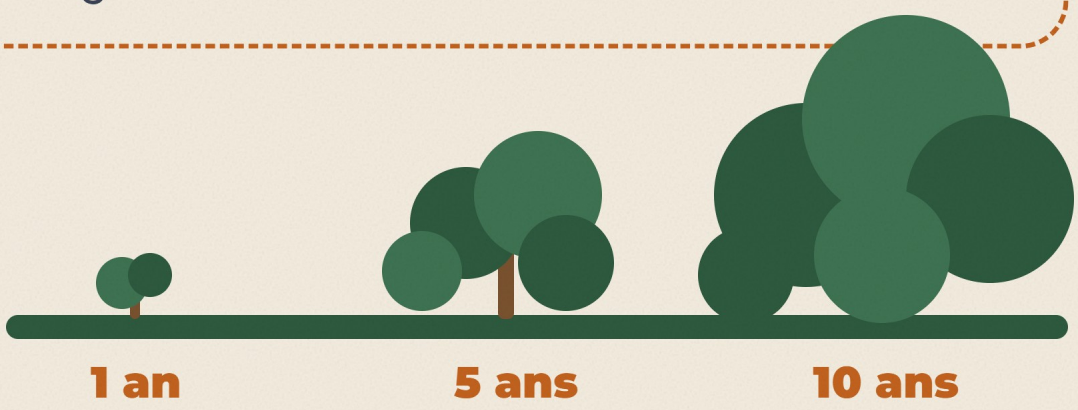


Depuis quel endroit de Murat voulez-vous que nous vérifiions la vue ? Posez une gommette sur la grande carte.

970 m

de haies plantées ou renforcées

Et les arbres d'aujourd'hui, tous conservés.

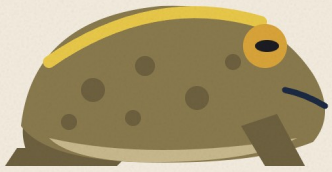


QUI VOUS RÉPOND **Le paysagiste du projet**

05 ÎLOT LE BOCAGE VIVANT

Qu'a-t-on trouvé sur ce terrain avant de dessiner le projet ?

4 amphibiens repérés dans les mares et prairies humides
Inventaires sur quatre saisons, de février 2024 à janvier 2025



Crapaud calamite



Grenouille verte



Sonneur à ventre jaune

Vulnérable en France



Salamandre tachetée

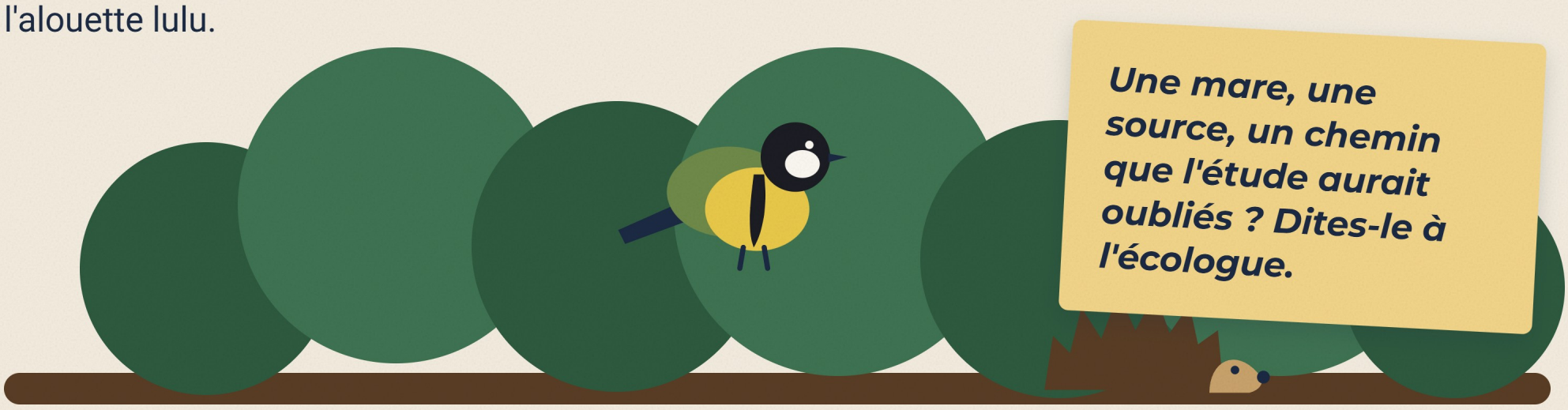
40 ha

laissés à la nature, soit 46 terrains de football.

100 %
des arbres et des haies conservés

970 m
de haies plantées ou renforcées

Et aussi : des chauves-souris qui s'y regroupent à l'automne, le grand capricorne des vieux chênes, l'alouette lulu.



Pendant le chantier : mares protégées, calendrier adapté à la faune. Ensuite : refuges pour la petite faune et les oiseaux, clôture qui laisse passer la faune, 8 ans de suivi écologique.

QUI VOUS RÉPOND **L'écologue du projet**

ÎLOT 06

LA LAINE

Combien coûte une brebis tondue ?

Pour une brebis, chaque année

La tonte ≈ 3 €

La vente de sa laine 0,20 à 0,30 €

Chaque tonte coûte de l'argent à l'éleveur.

Une brebis donne environ 2 kg de laine par an, vendue quelques centimes le kilo. Classée sous-produit animal, la laine doit être lavée avant tout usage.

Ce qu'elle peut devenir



Chez David : près d'une tonne de laine par an.
Dans l'Allier : environ 240 tonnes.

Sources : SEMA (L'Allier Agricole, Réussir), Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

QUI VOUS RÉPOND **Le SEMA, l'éleveur et la feutrière**

VOTRE QUESTION MÉRITE UNE RÉPONSE ÉCRITE

1 **Écrivez-la sur un post-it.**

2 **Collez-la sur le mur, même si elle fâche : aucune n'est retirée.**

3 **Sous 15 jours, réponse écrite dans la Gazette du projet : dans votre boîte aux lettres, en mairie et en ligne.**

Combien de brebis pâtureront sous les panneaux ?

Les enfants pourront-ils revenir voir les agneaux au printemps ?

UNE QUESTION APRÈS LA JOURNÉE ?

Kévin Guichardon • 06 59 54 05 68

Chef de projet ENOÉ, votre seul interlocuteur pour le projet

TOUTES LES RÉPONSES **projets.enoe.me/murat**

ÎLOT 4 · LE PAYSAGE · PHOTOMONTAGE

Depuis le hameau des Pernières

Le point de vue le plus exposé : le parc longe la route communale.





Photomontages de l'étude paysagère du projet. Une haie plantée met quelques années à atteindre cette hauteur.

QUI VOUS RÉPOND **Le paysagiste du projet**

ÎLOT 4 · LE PAYSAGE · PHOTOMONTAGE

À l'entrée du site

Route des Pernières, en arrivant sur le parc.





Photomontages de l'étude paysagère du projet. Une haie plantée met quelques années à atteindre cette hauteur.

QUI VOUS RÉPOND **Le paysagiste du projet**

ÎLOT 4 · LE PAYSAGE · PHOTOMONTAGE

Depuis le hameau de Lariaud

Le parc se devine au loin, derrière les rangées d'arbres.





Photomontages de l'étude paysagère du projet. Une haie plantée met quelques années à atteindre cette hauteur.

QUI VOUS RÉPOND **Le paysagiste du projet**